

1. Le concours de poésie est organisé par la commune de Saint-Loup-sur-Semouse et se déroulera du 1er janvier au 15 février. Date limite de dépôt : le 15 février 2025.
2. Le thème du concours est "Le bois". Les participants sont invités à explorer ce thème sous toutes ses formes et interprétations.
3. Le concours est divisé en quatre catégories d'âge : 6 - 8 ans ; 9 -11 ans ; 12 - 17 ans ; +18 ans
4. Conditions de Participation
 - Le concours est ouvert à tous les enfants, adolescents et adultes
 - Chaque participant doit soumettre une seule poésie. Les poésies doivent être originales et inédites. Les poésies peuvent être rédigées en vers libres ou en rimes, et ne doivent pas dépasser 20 lignes.
 - Chaque participant doit s'assurer que la conservation et la diffusion de sa contribution ne constituent pas, notamment :
 - Une atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, une marque, un modèle déposé, etc....
 - Une atteinte aux droits des personnes (atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité : droit à l'image, droit au nom, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures, etc.) ;
 - Une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (apologie de crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, incitation à la violence, etc.
5. Modalités de Soumission
 - Les poésies doivent être déposées dans les écoles, au collège ou en mairie de Saint-Loup-sur-Semouse ou par email à mairie@saint-loup.eu
 - Chaque soumission doit inclure le nom, l'âge, l'adresse et le numéro de téléphone du participant, sur un papier à part. Seule la catégorie d'âge doit figurer, en haut à droite, sur la feuille de poésie.
6. Les poésies seront évaluées selon les critères suivants :
 - Originalité et créativité
 - Respect du thème
 - Qualité de l'écriture et de l'expression poétique
7. Le jury sera composé de membres de la communauté locale, incluant des enseignants, des bénévoles et des représentants de la mairie.
8. Récompenses : des prix seront attribués aux trois meilleures poésies de chaque catégorie. Les gagnants recevront les distinctions : Les mots'arts lupéens...
9. Annonce des Résultats : les résultats seront annoncés lors d'une cérémonie de remise des prix qui se tiendra le 20 mars au Conservatoire du meuble de Saint-Loup-sur-Semouse.
10. Droits d'Auteur : Les participants acceptent que leurs poésies puissent être publiées sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal.
11. Acceptation du Règlement : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.